

**HIERRODIFUSION SL
C/Pintores 52, Poligono
Industrial de Santa Pola
ALICANTE
ESPAGNE**

Maxéville, le 17 janvier 2012

nos références : NGO/023/12
affaire suivie par : Nathalie GOEDERT
objet : Certificat métal et colle pour des anti tartres électroniques

A l'attention de Monsieur HIERRO

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande et sur la base des informations techniques que vous nous avez communiquées, je vous confirme que les aciers inoxydables AISI 304L et AISI 316L utilisés pour la fabrication de vos antitartres électroniques de technologie E.M.I. sont conformes aux règles de composition définies en Annexe 1 de l'arrêté du 29 Mai 1997 relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

De plus, la colle que vous utilisez est couverte par une attestation de conformité aux listes positives valable jusqu'en juin 2013 sous réserve de non modification de sa composition chimique par le fabricant.

Selon votre déclaration, ces composants sont les seuls entrant au contact de l'eau.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Maud Lançon
Responsable Alimentarité des Matériaux
EUROFINS IPL Est



Eurofins IPL Est